

L'impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes .

19 chiffres chocs, 19 recommandations phares pour Bruxelles.


Demain ne peut être pire qu'hier pour l'Égalité



2021



CONSEIL BRUXELLOIS DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Le CEFH a pris ses responsabilités face à la crise du COVID-19. Sur base de son rapport préliminaire analysant la dimension genrée de l'impact de la pandémie en Région de Bruxelles Capitale¹, le CEFH établit 19 constats alarmants et formule 19 recommandations relatives aux compétences régionales pour une gestion de la crise et une relance pertinentes, humaines et efficaces.

¹ Le rapport « Rapport sur les impacts de la crise du COVID-19 pendant et après le début de la pandémie sur l'(in)égalité entre les Femmes et les Hommes » sera disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/fr/>



COVID-19 & FEMMES : 19 CHIFFRES CHOCS

Emploi, entrepreneuriat, formation

1 « La très grande majorité des héroïnes de la crise du COVID-19 gagnent beaucoup moins que le salaire brut moyen de l'ensemble des salarié-e-s belges (2920 € brut) »

La crise a vu naître une catégorie professionnelle particulière : les métiers essentiels. Métiers de la santé au sens large, des fournitures pharmaceutiques, de la distribution alimentaire, du nettoyage et de la désinfection ou encore de la fonction publique... autant de métiers s'étant révélés indispensables à la survie du pays face à la crise sanitaire. Toute analyse genrée révèle la surreprésentation des femmes dans ces secteurs : elles constituent plus de 60 % des effectifs de la grande distribution, 70 % du personnel de la santé bruxellois et plus de 90 % du personnel des pharmacies, des centres de santé mentale, des soins familiaux et complémentaires à domicile, du nettoyage et en particulier des titres-services. Si l'utilité sociétale de ces métiers s'est révélée de manière implacable avec la crise, force est de constater qu'ils figurent globalement parmi les moins valorisés, tant sur le plan salarial qu'en termes des conditions de travail associées. L'observatoire des inégalités, un collectif d'académiques belges, nous apprend même que la majorité de ces héroïnes — à l'exclusion des médecins et des cadres de la santé — gagnent moins que le salaire brut moyen des salarié-e-s belges. On retiendra tout particulièrement la branche des titres-services qui est assortie d'un des salaires les plus faibles du monde de l'emploi. Avec un salaire horaire brut moyen de 11,66 €, le salaire mensuel brut est compris entre 1700 et 1900 €, ce qui équivaut à seulement 40-45 % du salaire mensuel brut moyen à Bruxelles (4156 €).

2 « Avec le 1^{er} confinement, 4 100 Bruxelloises ont quitté le marché de l'emploi et n'y sont pas revenues alors que 5 345 nouveaux Bruxellois y sont rentrés. »

Bien qu'il tende à se résorber, il existe un écart structurel du taux d'activité entre les genres. Ainsi, au premier trimestre 2020, on observait un écart de 11,1 % en défaveur des femmes. Avec la crise, cet écart s'est aggravé : il monte à 13,4 % à l'issue du troisième trimestre 2020. Fait très interpellant : si les femmes et les hommes sont porté-e-s, à parts égales (+2,4 %), par le dynamisme du marché de l'emploi au 3^e trimestre 2020, les résultats finaux sont opposés. À l'issue de ce trimestre, les hommes se hissent à un niveau supérieur à avant la crise (+1,3 %, soit 5345 Bruxellois), là où les femmes terminent avec un taux inférieur (-1 %, soit 4100 Bruxelloises) au taux de départ (59,6 %) qui était déjà largement inférieur à celui des hommes (70,7 %). Cela signifie que les femmes ont été plus nombreuses à quitter le marché de l'emploi avec la crise et à ne pas y revenir. Les diverses études et analyses officielles consultées interprètent cette transition féminine vers l'inactivité comme une conséquence probable de ce que l'on nomme le travail du care — ou du soin à l'autre et en particulier des enfants et des aîné-e-s — qui pèse plus lourdement sur les femmes que sur les hommes.

COVID-19 & FEMMES 19 CHIFFRES CHOCS

3 «Les femmes mises en chômage temporaire ont gagné jusqu'à 131,10 € de moins par mois que les hommes»

Proportionnellement aux autres régions, Bruxelles a moins recouru au chômage temporaire au début de la crise, mais celui-ci s'est davantage prolongé dans le temps. Ainsi, au plus fort de la première vague de l'épidémie et du confinement strict en avril 2020, 1/5 de l'emploi salarié était couvert par du chômage temporaire COVID-19, soit 120 000 salarié-e-s. Au niveau des effets de genre, on observe des chiffres de chômage temporaire COVID-19 féminins légèrement plus faibles. Une autre disparité de genre retiendra toute notre attention : les montants moyens de l'allocation de chômage temporaire sont structurellement plus faibles chez les femmes. Ainsi, les femmes ont perçu, en moyenne, une allocation allant de minimum 496,50 € à maximum 1 096,91 € quand les hommes ont reçu entre 627,55 € à 1 142,19 €. L'écart moyen entre les genres s'élève donc à 82,25 € et varie de 45,28 euros à 131,10 €. En période de crise socio-sanitaire particulièrement éprouvante, avec une augmentation générale des prix à la consommation et en particulier des prix alimentaires, ces différences de revenus constituent des facteurs sérieux de précarisation des femmes et témoignent, de manière tangible, de la moindre qualité de l'emploi féminin (CDD, temps partiels, faibles rémunérations, etc.)

4 «Sur les 10 parents qui ont dû prendre un congé parental corona, 7 sont des mamans»

Le «Congé parental corona» est sans conteste l'une des mesures phares de la crise et a été pensé pour soulager des parents pris-e-s en étau entre leurs obligations professionnelles et leurs obligations familiales dans un contexte de confinement strict, de généralisation du télétravail et de fermeture des écoles et des crèches ainsi que des espaces alternatifs de garde d'enfants. Ce nouveau congé a répondu aux besoins de très nombreux parents et a été largement sollicité : en juin 2020, le «Congé parental Corona» représentait, à lui seul, 1/4 de tous les paiements relatifs aux régimes d'interruption même s'il convient de préciser que Bruxelles est la région où ce type de congé a été le moins pris (en moyenne, moins de 10 % du volume national). En matière de genre, les disparités sont criantes : les mamans bruxelloises comptabilisent, à elles seules, 71,5 % de tous les congés parentaux pris en 2020 contre 28,5 % pour les papas bruxellois. Ce ratio 2/3 pour les femmes versus 1/3 pour les hommes reste la norme durant la période d'activation de la mesure du «Congé parental corona». Il est interpellant de noter que ce ratio se retrouve à l'identique pour tous les modes d'interruption de carrière visant le soin apporté à un tiers (enfant, proche malade), et ce, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

COVID-19 & FEMMES 19 CHIFFRES CHOCS

5 «Entrepreneuriat bruxellois : 1 faillite sur 5 a lieu dans les secteurs du care au sein desquels les femmes sont surreprésentées»

À Bruxelles, en 2019, on comptait 110 467 entreprises avec 80 % de micro-entreprises sans salarié·e, 19 % de petites entreprises et seulement 1 % d'entreprises comptant 50 salarié·e·s ou plus. Sur le plan du genre, on observe des différences de taille, l'entrepreneuriat restant encore largement masculin. Cela étant dit, le monde entrepreneurial bruxellois se féminise petit à petit : il a enregistré, en dix ans, une hausse de 30 % des femmes indépendantes à titre principal et même de 50 % pour celles qui exercent leur activité à titre complémentaire. Ainsi, en 2019, 3 entrepreneu·r·se·s sur 10 sont des femmes. Si on ne peut que se réjouir de cette progression de l'égalité des genres, on ne peut manquer de constater l'existence de différences notables selon les genres : les revenus féminins sont, en moyenne, plus modestes ; les secteurs d'activités divergent, de même que les possibilités d'accéder aux fonctions d'administrations (sur 5 postes, on ne comptera que 1 seule femme). Enfin, alors que les entreprises bruxelloises font montre d'une réelle vulnérabilité à la faillite puisque plus de 20 % d'entre elles connaissent de graves difficultés (contre 11 % au niveau national), celles des femmes, elles, présentent une vulnérabilité pour au moins 7 facteurs en ces temps de crise : les réglementations restrictives liées à la pandémie, un marché limité par le changement des habitudes de consommation des individus en temps de crise, des tailles d'entreprises structurellement plus petites que celles des hommes, un accès moindre à l'épargne et un capital de départ plus modeste, un accès moindre aux financements et autres crédits, une digitalisation plus lente de leurs services (notamment par faute de moyens) ainsi que des obstacles sociaux et culturels qui, entre autres, les cantonnent dans des secteurs moins porteurs. À ce titre, on relèvera que 70 % des faillites ont eu lieu dans les secteurs où les femmes sont présentes voire surreprésentées, dont, sans surprise, les secteurs liés au travail du care qui, cumulés, représentent 1 faillite bruxelloise sur 5 ! Il est à noter l'entrepreneuriat n'est pas épargné par les effets d'ethnostratification : il y aurait 1 femme d'origine étrangère sur 5 femmes entrepreneures et cette femme aurait 2x moins de chance qu'un homme de la même origine de lancer son entreprise.

6 «Formation professionnelle : 2/3 des formations en ligne ont été suivies par des femmes, mais la fracture numérique a davantage pénalisé les femmes peu qualifiées»

Selon les derniers chiffres disponibles relatifs à la formation professionnelle francophone, 19 192 chercheu·r·se·s d'emploi et 14 481 travailleur·se·s et assimilé·e·s ont pu bénéficier d'une formation professionnelle. En termes d'impact sur l'emploi, en 2017, sur 10 personnes entrées en formation : 7 avaient réussi leur formation, 7 avaient trouvé un emploi, 6 l'avaient gardé et 5 avaient un peu attendu pour en avoir un (entre 0 et 3 mois contre 2 entre 3 à 6 mois et 3 entre 6 et 12 mois).

En termes de genre, si on observe une relative parité (48,2 % d'hommes et 51,8 % de femmes) des différences subsistent : d'une part, sur le plan des niveaux (soit, une surreprésentation féminine dans les niveaux de base [72 %] ainsi qu'une présence légèrement inférieure à la moyenne dans la formation qualifiante [44 %]) et d'autre part, sur le plan des filières (surreprésentation des femmes dans le soin à l'autre et la téléphonie-secrétariat et sous-représentation dans les secteurs du commerce automobile, de la construction, du transport, etc.). Hélas, la crise du COVID-19 n'aura pas épargné les cohortes de 2020 et 2021 se trouvant privées de plusieurs mois dans leur parcours d'insertion puisque le secteur de la formation professionnelle a été paralysé de longs mois. Il importe de préciser qu'il n'y a aucune donnée officielle disponible à ce jour permettant d'établir l'impact genré du COVID-19 sur le secteur de la formation. Cela étant dit, les retours du terrain notamment relayés dans la presse nous apprennent d'une part, que 2/3 des formations en ligne ont été suivies par des femmes et d'autre part, que la fracture numérique s'est fait sentir et tout particulièrement au sein du groupe des femmes peu qualifiées.

Inégalités & Précarité

7 « Les femmes ont 2 x plus de risques de tomber dans la pauvreté que les hommes ».

De manière générale, les femmes sont structurellement moins bien loties que les hommes : écart salarial en leur défaveur, épargne limitée ou inexistante, emploi plus précaire, etc., la liste est hélas très longue. L'absence de données récentes ne permet pas de mesurer l'impact genré de la crise socio-sanitaire, toutefois, on sait que les personnes les plus précaires subissent plus durement les effets de toute crise et que les femmes appartiennent structurellement à ces groupes précarisés. En effet, elles figurent, en nombre, parmi les allocataires sociaux-ales (elles composent plus de 60 % des personnes ayant une pension de survie, +/- 55 % des bénéficiaires du revenu d'intégration ou des locataires d'un logement social, la tendance s'alourdissant si l'on considère le facteur « âge »).

Avec la crise et son impact sur l'emploi, tous les indicateurs sont au rouge : les femmes ont été plus fortement touchées par le chômage à Bruxelles, le chômage temporaire couplé à leurs plus petits salaires, équivaut à une perte sèche pouvant conduire à la pauvreté, les indépendantes ont été peu nombreuses à bénéficier du droit passerelle, les travailleuses du sexe ont, pour une bonne part d'entre elles, perdu la totalité de leurs revenus de même que les artistes indépendantes travaillant via la SMART. Toutes ces catégories de femmes sont sensiblement à risque de basculer dans la pauvreté d'autant plus que le coût de la vie a augmenté. Ce tableau morose couplé à la menace du surendettement associé laisse présager un basculement massif des femmes dans la précarité.

8 « À Bruxelles, 86 % des familles monoparentales ont une maman à leur tête et ces familles sont à haut risque de pauvreté »

Si nous ne disposons d'aucun chiffre permettant de mesurer avec précision l'impact de la crise sur les familles monoparentales, leur caractère genré est une constante dans le temps : il y a structurellement et drastiquement plus de mamans solos (86 %) que de papas dans la même situation (14 %) à Bruxelles.

Ce type de configuration familiale est associé à un très haut risque de pauvreté : 1 famille bruxelloise sur 2 serait concernée. Il est à noter que les mamans « solos » présentent de grandes vulnérabilités sociales (faibles taux d'activité [44 %]; faibles taux d'emploi [36 %], taux de chômage élevé [17 %] et de longue durée), vulnérabilités que la crise n'aura pas manqué d'aggraver.

Par ailleurs, les problématiques liées au logement se présentent de manière aiguë au sein de ce groupe au point que les retours du terrain indiquent qu'une majorité de femmes hébergées dans les centres d'urgence ou les maisons d'accueil est accompagnée d'un ou plusieurs enfants. On soulignera aussi le doublement, en 10 ans, du nombre de personnes sans-abris dans la capitale dont près de 1 adulte concerné-e sur 3 est une femme. Enfin, terminons par la position particulièrement fragilisée des femmes migrantes pointée par le Conseil de l'Europe qui alerte quant aux discriminations croisées subies et le manque de protection et d'inclusion des filles et femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.

Violences

9 «9 femmes sur 10 seront harcelées dans les espaces publics bruxellois et la crise semble avoir aggravé le phénomène»

Alors que la Belgique s'est dotée d'une loi punissant le harcèlement sexiste/sexuel, force est de constater que son application reste marginale : en 5 ans, seules 74 plaintes ont été déposées à Bruxelles. Ce constat pose une double question : d'une part, les freins qui empêchent les victimes de rapporter à la police les agressions subies ; et d'autre part, les limitations de la loi elle-même dans son application concrète. Pour avoir une idée de ce que représente vraiment le harcèlement sexiste dans les espaces publics belges, il faudra se tourner vers le monde associatif ou académique : les chiffres sont vertigineux de constance, peu importent les auteur-e-s de l'enquête ou les personnes qui y répondent, environ 90 % des femmes déclarent avoir subi harcèlement sexiste/sexuel dans les espaces publics, tant à Bruxelles que dans les espaces ruraux voire même au niveau européen.

Si les chiffres manquent pour déterminer avec force les effets de la crise sur ces violences faites aux femmes, les dénonciations dans la presse sont nombreuses : les femmes rapportent être encore plus harcelées dans les espaces publics depuis le début de la crise. Il est à noter que l'appel des Bruxelloises semble avoir été entendu par la police de la région puisqu'elle a mis en place, depuis le 8 mars 2021, des patrouilles spécifiques contre le sexisme et le harcèlement de rue. Notons, enfin que le harcèlement sexiste a également cours dans les espaces professionnels dans des proportions similaires et que le cybersexisme tend également à se déployer avec des effets délétères sur la santé mentale et physique des femmes et les amènent, en sus, à ne plus oser exercer leur liberté d'expression, un droit humain pourtant fondamental et l'un des piliers de toute démocratie.

10 «On observe, depuis le début de la crise, une augmentation de 30 % des plaintes pour violences entre partenaires dans le sud de Bruxelles (Uccle, Auderghem, Watermael-Boitsfort)»

Dès les premiers mois, la pandémie a révélé le coût considérable qu'aurait le confinement sur les femmes : une plus grande exposition à la violence au sein de leur foyer sans grande possibilité d'y échapper. Pays après pays, les statistiques faisaient montre d'une recrudescence de la violence à l'endroit des femmes au sein de leur couple. Et ni la Belgique ni Bruxelles ne feront, hélas, exception. Ainsi, une analyse spécifique conduite par le service bruxellois de Prévention et Sécurité (bps-bpv) révèle que les faits rapportés à la police relevant de la catégorie pénale des « Coups et blessures envers conjoint-e » ont connu une augmentation dans certaines zones de la RBC avec la crise : ainsi, les ZP 5342 (Uccle, Watermael-Boitsfort, Auderghem) et ZP 5343 (Montgomery : Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert) ont enregistré respectivement +29,8 % et +9,9 % des faits de violences entre partenaires rapportés au sein de leurs commissariats. À l'inverse, d'autres zones de police ont vu le nombre de cas chuter drastiquement : -30,4 % pour la ZP 5344 Bruxelles-Nord (Evere, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek) et -19,1 % pour la ZP Bruxelles-Ouest (Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg, Jette, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe).

L'une des interprétations possibles — et qui reste à confirmer — de ce différentiel entre les communes plus riches et plus pauvres de Bruxelles en matière de violences entre partenaires pourrait avoir trait aux représentations communes quant au profil des personnes plus susceptibles de commettre de la violence à l'endroit des femmes et des mesures de prévention prises pour anticiper et neutraliser l'augmentation des violences auprès de ce groupe cible : dans l'inconscient collectif, l'auteur des violences est un homme, de condition modeste et d'origine non-belge. Or, les études et la clinique relatives aux violences dites conjugales établit l'absence de profil type des auteur-e-s et victimes à l'exception près du genre, les auteurs se retrouvent massivement dans le groupe des hommes et par contraste, les femmes dans celui des victimes.

COVID-19 & FEMMES 19 CHIFFRES CHOCS

11 « La ligne Écoute Violences Conjugales observe que 92 % des victimes des situations de violences qui lui ont été rapportées sont des femmes ».

Au niveau de la violence entre partenaires, la Ligne Écoute violences conjugales fournit d'autres données intéressantes : le nombre moyen d'appels/jour a triplé durant le confinement. Si cela ne signifie pas pour autant le triplement des cas de violences puisque ces appels ont pu être passés par des proches inquiet·e·s voire des personnes professionnelles ou non souhaitant apporter leur aide, il ressort néanmoins que 92 % des situations de violence dite conjugale rapportées avaient pour victimes des femmes. Cela concorde avec l'analyse du service bruxellois de Prévention et Sécurité (bps-bpv) qui rappelle que les violences entre partenaires sont avant tout une violence de genre : d'un côté, les victimes sont principalement et de manière disproportionnée des femmes (entre 75 % et 92 % selon le canal de dénonciation des faits) et de l'autre côté, l'écrasante majorité des auteurs de violence est masculine (90 % des auteurs étaient des hommes, tous canaux confondus).

Par ailleurs, la problématique des violences entre partenaires est indissociable de celle de l'hébergement, secteur caractérisé par son engorgement structurel. Au début du confinement, les services d'hébergement ont reçu très peu de nouvelles demandes, mais celles-ci ont littéralement explosé en avril allant jusqu'à une hausse de +253 % des demandes pour le Centre de prévention des violences conjugales et familiales (l'une des plus grosses structures bruxelloises) pour commencer à diminuer en mai tout en restant à des taux supérieurs aux niveaux antérieurs à la crise.

Dans un autre registre, les violences exercées au sein de la famille et plus précisément à l'endroit des descendant·e·s devront faire l'objet d'une attention particulière puisqu'elles semblent avoir augmenté notamment les violences sexuelles qui semblent, si la tendance se confirme, avoir même doublé depuis le début de la crise du COVID-19.

12 « Sur la cinquantaine de cas de violences sexuelles rapportés aux autorités bruxelloises lors du premier trimestre 2020, 100 % des auteurs étaient des hommes ».

Si l'échantillon de cas rapportés est assez restreint, cette statistique reste des plus alarmantes en raison de sa constance indépendamment du cadre dans lequel ces violences sexuelles ont été commises. Ainsi, l'analyse des statistiques policières de criminalité bruxelloise révèle que, depuis la crise, l'auteur de toute agression rapportée à la police était un homme, qu'il soit un inconnu ou un proche de la victime, que l'agression ait eu lieu dans un espace privé ou public ou qu'elle ait été commise sur les descendant·e·s ou sur toute autre membre de la famille. Il convient de rappeler ici que les chiffres relatifs aux cas rapportés et aux cas réels ne sont pas identiques, loin de là. Il est établi, au contraire, que les chiffres officiels ne sont que la pointe de l'iceberg de même qu'ils ne sont pas représentatifs de la réalité des violences sexuelles en raison des obstacles très nombreux et variés qui se dressent entre une victime et le dépôt de plainte.

Il est, par ailleurs, à noter que le genre des auteur·e·s de viols en réunion rapportés n'était pas disponible, mais que ceux-ci étaient au nombre de 20 pour les 2 premiers trimestres de 2020 ce qui laisse suggérer une très forte augmentation par rapport à 2019, augmentation qu'il conviendra de monitorer pour voir si cette tendance se confirme vraiment sur l'année complète. Si tel devait être le cas, on relèvera une hypothèse plausible sur base des dénonciations collectées dans la presse : les « lockdown party » semblent avoir été des pièges pour certaines femmes, prises en étau entre les avances non désirées de plusieurs hommes dans un contexte de couvre-feu dépassé et de la peur d'appeler les forces de l'ordre se sachant « fautive » de ne pas avoir respecté les mesures de prévention face à la pandémie.

COVID-19 & FEMMES 19 CHIFFRES CHOCS

13 « Plus de 80 % des auteurs de violence sexuelle étaient connus des victimes »

Contrairement aux mythes entourant le viol — et qui ont la dent dure en dépit des faits et des études sur le sujet —, les agressions sexuelles sont marginalement perpétrées par des inconnus dans des ruelles sombres. Dans de très nombreuses enquêtes et/ou études construites pour lever les réticences des victimes à parler de leur viol, trois constantes apparaissent invariablement : les femmes sont plus à risques de subir des violences sexuelles, plus particulièrement dans le cadre privé et ces violences seront, la plupart du temps, commises par des personnes qu'elles connaissent. Ces constantes se retrouvent dans les chiffres très concrets et récents de la structure « SOS viol » qui est basée à Bruxelles et spécialisée dans la prise en charge des victimes de violences sexuelles. L'ASBL rapportait avoir ouvert 368 nouveaux dossiers en 2019, organisé un peu plus de 2500 consultations, la majorité pour un suivi psychologique dont 86 % concernaient des victimes ayant, pour 69 % d'entre elles, subi une violence sexuelle et plus de la moitié étaient bruxelloises. Par ailleurs, la permanence téléphonique gratuite de l'ASBL avait reçu 2592 appels — dont 3 % étaient muets ce qui témoigne de toute la difficulté de parler de ce type d'agression même dans des espaces anonymes et dédiés —, 86 % des personnes qui ont appelé étaient des femmes et, pour 1 appel sur 4, il s'agissait de la dénonciation d'une nouvelle agression commise, dans 83 % des cas, par une personne qu'elles connaissaient.

Avec l'augmentation du temps passé à la maison et/ou chez des proches à l'abri du regard de la société, le risque d'agression sexuelle aura pu s'accroître avec la crise, il conviendra donc de monitorer la situation et si la tendance à la hausse se constate, des mesures urgentes seront à prendre pour protéger les filles et les femmes d'un fléau de société à l'impact délétère sur la santé mentale et physique de ces dernières.

Santé

14 « 1 femme sur 4 aura développé de l'anxiété avec la crise contre 1 homme sur 7 »

Si la santé physique des femmes est globalement meilleure que celle des hommes, leur santé mentale est structurellement moins bonne. En effet, les enquêtes nationales font le constat d'une moindre satisfaction des femmes quant à leur bien-être personnel laquelle est souvent mise en lien avec une trop lourde charge de travail au niveau du couple et de la famille difficilement conciliable avec leurs obligations professionnelles. Cette charge mentale est à mettre en lien avec les normes de genre qui imposent spécifiquement aux femmes un travail de care à l'endroit de leurs enfants, partenaire, aîné·e·s voire des malades de leur connaissance en sus de leur activité professionnelle, c'est ce que l'on appelle communément la « double journée ». Avec la crise, cette journée est devenue « triple » pour certaines, les femmes ayant des enfants ayant même dû endosser la charge pédagogique imposée par la scolarisation des enfants à domicile dans le cadre des fermetures d'école liées aux confinements successifs. Les premières enquêtes visant à monitorer la santé mentale des Belges durant la crise sanitaire ont relevé des disparités de genre. Les femmes présentent de plus fortes tendances dépressives (14 %) depuis la crise ainsi que des niveaux d'anxiété plus élevés que les hommes (24 % contre 16 % pour les seconds). Il est à noter que ce différentiel peut encore être aggravé par la présence d'un ou plusieurs facteurs tels que l'origine culturelle, la couleur de peau, l'orientation sexuelle ou encore l'âge pour ne citer que ceux-là. Il importe de souligner à quel point les données sont cruellement manquantes dans le domaine de la santé mentale comme l'a encore démontré le récent rapport du Conseil supérieur de la santé² et a fortiori avec approche intersectionnelle, c'est-à-dire intégrant simultanément les effets croisés de plusieurs facteurs de discrimination. Dans le cas présent, il faudra aller aux États-Unis pour avoir de telles enquêtes dont les résultats sont on ne peut plus alarmants et devraient conduire toute société — et a fortiori celle ayant à cœur d'inclure sa diversité au sens large

² Conseil supérieur de la santé (2021). *L'évaluation de la réponse du gouvernement sur l'impact de la COVID-19 sur la santé mentale de la population belge*, Bruxelles. [rapport non publié et consulté en primeur].

COVID-19 & FEMMES 19 CHIFFRES CHOCS

du terme — à développer des recensements intersectionnels : sont constatées, d'une part, la survulnérabilité de la communauté LGBTQIA+ présentant trois fois plus de risque de développer des troubles anxieux et dépressifs et d'autre part, celle de la population noire qui est 20 % plus susceptible de connaître de graves troubles de santé mentale comparativement à la population générale. Une ville hautement multiculturelle et LGBT friendly comme Bruxelles se devra de monitorer de très près la santé mentale de ces groupes et de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir leur bien-être mental.

15 «41 % des femmes présentent un état de fatigue accru contre 31 % des hommes»

La crise s'est accompagnée d'une augmentation de la fatigue générale. Cette dernière est à mettre en lien avec divers facteurs tels que les troubles du sommeil qui touchent, depuis le second confinement, 3 Belges sur 10 contre 1 personne sur 10 avant la pandémie. En outre, l'omniprésence du télétravail a joué un rôle d'importance dans cette augmentation de la fatigue générale du fait de la multiplication des réunions en ligne, de la porosité entre vie professionnelle et vie personnelle et de l'augmentation réelle de la charge de travail pour une part importante des travailleu-r-se-s. Par ailleurs, la pandémie semble même s'être accompagnée de troubles spécifiques : on pensera, entre autres, à « l'épuisement pandémique », une sorte de burn-out lié à l'ensemble des contraintes anormales imposées par la crise ou, encore, le syndrome de « zoom fatigue » ou « fatigue à distance ». Sur ce dernier trouble, on apprend que les sollicitations neurologiques imposées par de longues heures sur des écrans, les efforts supplémentaires à faire pour décoder les expressions des personnes derrière ces mêmes écrans ainsi que la « numérisation » de la vie professionnelle, sociale et/ou familiale conduisent plus spécifiquement à une fatigue extrême, des troubles de l'humeur, des maux de tête, des maux oculaires ou encore des troubles de la concentration. Il est à noter que cette fatigue n'est pas neutre sur le plan du genre : selon une enquête conduite par une trentaine de chercheu-r-se-s de l'UCLouvain, de l'USL et du CESEP, 41 % des répondantes (contre 31 % des hommes) rapportaient un état de fatigue accru avec le début de la crise. Ce différentiel entre les genres s'explique encore une fois et en grande partie par la double ou triple journée des femmes, la fatigue générale liée à la crise se trouve lestée de la fatigue propre aux tâches domestiques, de soin aux enfants et d'accompagnement pédagogique lors de la fermeture des écoles.

16 «1 jeune sur 5 a développé des troubles de santé mentale très sérieux et la tendance est plus forte chez les filles en raison de la charge mentale liée au care»

Les plus jeunes semblent sensiblement plus fragilisé-e-s par la crise du COVID-19 et la privation des contacts sociaux qu'elle a imposée : 8 jeunes sur 10 ont rapporté ressentir plus d'anxiété qu'à l'accoutumée et pour 20,5 % d'entre eux/elles cela s'est vérifié dans les tests psychologiques administrés (humeur dépressive, fatigue, démotivation, apathie)³. Fait interpellant : les filles présentent des scores significativement plus élevés à l'échelle d'anxiété et à l'échelle de dépression parce qu'elles sont davantage mises à contribution dans la gestion des émotions de leurs proches ce qui les expose, plus que les garçons, à des facteurs de stress et/ou à la détresse des autres.

Ce dernier point devra retenir toute l'attention des autorités compétentes, le croisement de la survulnérabilité des jeunes à celle du genre en matière de santé mentale ne manquera pas de laisser de lourdes traces à court, moyen et long terme au sein du groupe des jeunes filles et jeunes femmes. Des mesures spécifiques et ciblées seront donc à mettre en place.

³ [Étude non publiée et consultée en primeur grâce à l'auteure]. [Étude non publiée et consultée en primeur grâce à l'auteure].

17 «Près de 1 jeune sur 10 aura eu, depuis le début de la crise sanitaire, des pensées ou des gestes suicidaires et/ou d'automutilation et 1 étudiant-e-s sur 2 présente une symptomatologie dépressive avérée»

Selon une enquête de l'ULiège, 8 jeunes sur 10 ont eu des pensées noires, près de 1 jeune sur 10 aura eu, depuis le début de la crise sanitaire, des pensées ou des gestes suicidaires et/ou d'automutilation.

Ces constats sont d'autant plus alarmants que la prise en charge psychologique et/ou psychiatrique des enfants et des jeunes en Belgique est loin d'être optimale selon des données nationales.

Par ailleurs, une toute récente étude de l'ULiège, UCLouvain et ULB⁴ conduite auprès de plus de 20000 étudiant-e-s âgées entre 18 et 25 ans et relative à leur santé mentale en cette période COVID-19, révèle une aggravation des troubles de santé mentale au fur et à mesure que la crise s'installe : au début de cette dernière, 1 étudiant-e-s sur 3 présentait une symptomatologie dépressive avérée, 1 an plus tard, elles et ils sont entre 50 % (anxiété) et 55 % (dépression) dans le cas soit plus de 1 étudiant-e-s sur 2.

L'étude fait état de sentiments d'isolement et de solitude marqués et d'un manque général des contacts sociaux, particulièrement importants dans cette étape du développement humain. Ces jeunes présentent, par ailleurs, des états de colère assez importants et connaissent de nombreux troubles physiologiques (sommeil, appétit, fatigue, etc.).

En sus des drames individuels que constituent pour les personnes concernées l'apparition de troubles psychologiques, voire psychiatriques, cela représente également une menace pour la collectivité, tant en termes de santé publique que de non-participation à la vie sociale et économique. En toutes conséquences, il conviendra d'accorder une place d'importance à ce public jeune dans les mesures visant, si n'est à neutraliser, à tout le moins minimiser les effets de la crise sur la santé mentale des Bruxellois-e-s.

⁴ Les résultats les plus saillants de l'enquête ont été rendus publics lors d'une conférence de presse le 25/03/2021. L'enquête ne fait pas encore l'objet d'une publication.

COVID-19 & FEMMES 19 CHIFFRES CHOCS

18 «Certains centres de planning familial ont enregistré une baisse de leur activité allant jusque 80 %»

L'histoire a démontré que les crises de toute nature s'accompagnaient de réflexes conservateurs qui mettent en péril les droits et acquis des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive. Même si les chiffres ne sont pas encore disponibles, on apprendra, non sans joie, par le biais de médias propres au monde associatif, que les centres de planning familial — notamment à Bruxelles — ont tout mis en œuvre pour garantir aux femmes un accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) y compris durant les temps de confinement les plus stricts. Selon la Fédération laïque des centres de planning familial représentant plus de 25 centres à Bruxelles, l'accès à l'IVG a été préservé dans les villes, mais peut-être moins dans les zones rurales du fait d'une mobilité amoindrie par la crise. Par ailleurs, l'accès aux contraceptifs d'urgence semble également avoir été maintenu ce qui représente également une excellente nouvelle. Cela étant dit, le secteur a bel et bien souffert de la crise et, par corollaire, ses usager·e·s : ainsi, avec une perte de 1 500 heures d'animation EVRAS dans les écoles et de 75 000 consultations et accueils en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est autant d'usager·e·s privé·e·s d'une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle particulièrement importante en ces temps de crise qui attaquent le lien à l'autre et fragilisent spécifiquement les jeunes ou d'un accompagnement spécialisé. Sur ce dernier point, il conviendra de relayer que la demande de suivi psychologique explose et, en miroir, les délais d'attente, passant de quelques semaines avant la crise à près de 3 mois depuis lors. En leur qualité de services de proximité surinvestis par les jeunes et leurs familles, on ne saura que trop conseiller de soutenir ce secteur qui devra jouer un rôle clé dans la restauration de la santé mentale des jeunes largement emmaillée par la crise.

19 « ??? »

L'absence totale de données belges ou bruxelloises concernant la santé mentale des soignantes est à souligner et ne permet aucune analyse pour la Région. Comment les « héroïnes de la crise » ont-elles encaissé une pression discontinue depuis maintenant plus d'un an ? Comment ont-elles fait face à la surexposition à la mort structurellement associée à des états marqués de stress post-traumatiques ? Comment auront-elles géré les états de fatigue liés à une « quadruple » journée, entre le lien difficile à une patientèle COVID-19 dangereuse et très en danger, une charge de travail significativement alourdie, une vie de famille souvent aménagée à distance et des charges domestiques à accomplir ?

Pour avoir une idée de ce que ces soignantes et plus globalement les travailleuses et travailleurs des métiers dits essentiels ont vécu et continuent de vivre, il faudra se tourner vers des données internationales : les soignantes et soignants présentent un risque de décompensation psychologique accru en raison de traumatismes multiples liés à la surexposition à la mort, ce risque étant augmenté pour les soignantes en raison de leur genre, les femmes étant plus à risque de développer des troubles anxieux et dépressifs. Par ailleurs, sur le plan de la santé physique, on constatait que les soignant·e·s présentaient au début de la crise 2x plus d'anticorps que la population adulte dite saine.

Notons, enfin, des données internationales particulièrement inquiétantes : les travailleuses et travailleurs en première ligne de la crise présentent un risque de mortalité plus élevé que le reste de la population générale et ce risque s'alourdit encore pour le personnel le moins qualifié.

À la lumière de ces données pour le moins préoccupantes, il incombera à la Région Bruxelloise de mesurer l'impact qui s'annonce dévastateur chez ses soignantes et de les protéger, autant que faire ce peut, de l'apparition de troubles psychiatriques lourds tels que le syndrome de stress post-traumatique que l'on retrouve, rappelons-le, au sein du groupe des vétérans de guerre avec des effets qui s'installent parfois à très long terme.



COVID-19 & FEMMES : 19 MESURES PHARES

Une politique de genre courageuse

Recommandation n° 1 :

Développer une politique d'égalité F/H forte, globale, transversale et intersectionnelle bâtie sur des analyses des données qui doivent être toutes automatiquement sexuées, se donner des objectifs chiffrés précis dans le temps et des indicateurs de performance pour que la volonté politique se transforme en actes.

Une relance économique sous le signe du genre

Recommandation n° 2 :

Préserver la place des femmes sur le marché du travail coûte que coûte.

Recommandation n° 3 :

Reconnaître et (re)valoriser les essentiels métiers du « care ».

Recommandation n° 4 :

Renforcer la mixité des métiers pour contrer les effets de ségrégation et de pénurie.

Recommandation n° 5 :

Renforcer la plus-value de la mixité F/H de la formation professionnelle.

Recommandation n° 6 :

Soutenir les indépendantes face au risque réel de précarisation.

Recommandation n° 7 :

Accompagner le public face au télétravail

La précarité des femmes doit prendre fin

Recommandation n° 8 :

Anticiper les effets cachés des mesures face à la crise pouvant pénaliser les femmes et toute personne en situation de précarité

Recommandation n° 9 :

Renforcer les mesures de soutien autour des familles monoparentales.

Recommandation n° 10 :

Renforcer les services à la collectivité qui permettent d'augmenter le taux d'emploi des femmes et de lutter contre leur précarité.

Stop aux violences faites aux femmes

Recommandation n° 11 :

Renforcer la lutte contre le harcèlement sexiste dans l'espace public.

Recommandation n° 12 :

Renforcer la lutte contre le sexisme et les violences sexuelles au travail.

Recommandation n° 13 :

Renforcer la lutte contre les violences intra-familiales et les féminicides

COVID-19 & FEMMES 19 MESURES PHARES

Prendre soin de la santé des femmes

Recommandation n° 14 :

Garantir un accès universel aux soins de santé.

Recommandation n° 15 :

Prendre soin des souffrances physiques des femmes, particulièrement celles qui leur sont propres.

Recommandation n° 16 :

Prendre soin de la santé mentale des femmes.

Recommandation n° 17 :

Prendre soin des droits sexuels et reproductifs menacés des femmes.

Recommandation n° 18 :

Prendre soin d'un personnel soignant abîmé et sous-valorisé.

Recommandation n° 19 :

Développer une télémédecine inclusive



REMERCIEMENTS

Le Conseil remercie :

La CGSLB, Beci, JUMP, la FGTB, Bruxeo, la Maison des Femmes de Schaerbeek, le Conseil des Femmes francophones de Belgique la CSC, Amazone, l'ULB, la VUB, de Nederlanstalige Vrouwenraad, Elles Tournent, ainsi que l'Institut pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes pour leur contribution déterminante et tous les membres du Conseil qui ont participé aux groupes de travail ainsi qu'au comité d'accompagnement.

Madame Hassina Semah pour son travail de recherche, d'analyse et de rédaction de ce rapport.

Madame Marcela de la Peña Valdivia directrice de l'ASBL CHASKA pour son travail d'enquête.
equal.brussels pour leur soutien administratif.

Madame Audrey Trentesaux, secrétaire du CEFH pour son travail de coordination.

La Secrétaire d'Etat à l'égalité des chances Madame Nawal Ben Hamou et son Cabinet pour le soutien au projet de rapport.



**CONSEIL BRUXELLOIS DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bld du Jardin Botanique, 20 • 1035 Bruxelles
T +32 (0)2 800 30 48
goforequality@sprb.brussels
www.goforequality.be
facebook.com/goforequality/

Rédaction

Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes
en collaboration avec Hassina Semah.

Éditeur Responsable

Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes.
Place Saint-Lazare 2 • 1035 Bruxelles
T +32 (0)2 233 41 76 – F +32 (0)2 233 40 32
<http://www.conseildelegalite.be/fr/home>
<https://www.facebook.com/goforequality/>

Auteure

Hassina Semah, *consultante externe, experte Genre et Diversité.*
www.psychologue.brussels

Enquête préliminaire

Marcela De la Peña, Chaska ASBL.

TOBE®
NO
TOBE

Design ©Tobenotobe by Filigrane - www.tobenotobe.be / Benoît Toussaint